



Spécialement pour les abonnés aux communications de l'équipe CFTC HPE

## Communication de l'équipe CFTC HPE sur l'annonce de suppression du télébadage pour les voitures de fonction




Bonjour !

La Direction vient de communiquer sa décision unilatérale avec application immédiate de supprimer le télébadage récemment mis à disposition des salariés disposant d'un véhicule de fonction, en raison d'une minorité d'usages non conformes.

Cette décision prise sans concertation impacte près de 650 salariés, souvent issus de la force commerciale. Avec déjà une autre conséquence imprévue, elle aussi problématique :

**Fuel Cards HPE France - Global Fleet Important update**

 Global Fleet <globalfleet@hpe.com>

Dear Driver,

We would like to inform you of an unexpected issue affecting our fuel card program. Due to an administrative error during the cancellation of telebadges, the fuel provider has inadvertently canceled all fuel cards in their system. Ayvens is currently working to restore the fuel cards as quickly as possible and expects to have them reissued shortly.

**In the meantime, please follow the process below for any fuel purchases:**

- Use your personal payment method to purchase fuel
- Submit your fuel expenses through Concur using category *Auto Fuel*
- Please retain all fuel receipts, as they will be required for reimbursement.

We expect this temporary situation to remain in place for approximately **two weeks**, or until replacement fuel cards are fully operational. We understand the inconvenience this situation creates and appreciate your patience and understanding while we work with Ayvens to resolve the issue. Thank you for your cooperation.

Kind regards,  
Global Fleet Team  
Hewlett Packard Enterprise

Pourtant, le télébadage n'a jamais été un simple avantage de confort. Il constitue un véritable outil de travail qui permet de gagner du temps dans les déplacements, de simplifier la gestion des frais de déplacement et de faire gagner un temps précieux aux salariés dans l'exercice de leurs missions.

La justification avancée par la direction repose sur une trentaine de situations d'utilisation problématique, parfois sans aucune intention d'abuser (négligence ou oubli).

La CFTC (*pouvoir s'opposer, toujours proposer*) pose les questions suivantes et suggère d'autres pistes de réflexion :

- Est-il réellement pertinent de priver 650 salariés d'un outil indispensable à leur activité pour une trentaine de cas litigieux ? Autrement dit, est-il acceptable que 95 % des salariés soient pénalisés en raison des comportements de 5 % des utilisateurs qu'il était possible de remettre rapidement dans le droit chemin ?
- Cette mesure de notre point de vue sera contreproductive car elle entraînera inévitablement une perte de temps quotidienne et une dégradation des conditions de travail de salariés dont la mobilité est pourtant au cœur de leur activité.

Des alternatives existent pourtant. Plutôt que de supprimer le télébadage pour tous, la direction pourrait mettre en place des mesures ciblées, telles que :

- La désactivation de son utilisation les week-ends ou en dehors des périodes de travail ;
- Un meilleur rappel et suivi des règles d'utilisation, accompagnés, si nécessaire, de sanctions individuelles en cas d'abus avérés.

Ces propositions permettraient de mettre fin rapidement aux dérives constatées — parfois même involontaires — tout en préservant un outil qui facilite le quotidien d'une majorité de salariés actifs.

Car le télébadage représente un véritable gain de temps de travail au-delà du passage plus rapide. Il évite à près de 650 salariés de devoir saisir individuellement leurs frais de péage et simplifie considérablement le traitement administratif des notes de frais. Sa suppression entraîne inévitablement une charge supplémentaire, au détriment du temps consacré à l'activité commerciale.

Dans l'intérêt commun des salariés et de l'entreprise, la CFTC propose à la direction d'engager une réflexion plus large sur des solutions alternatives permettant de mettre fin aux dérives, sans pénaliser l'ensemble des utilisateurs du télébadage. Nous continuerons donc de défendre d'autres possibilités auprès de la Direction.

A suivre !

L'équipe CFTC HPE

## OUVERTS EN PERMANENCE

### LE BLOG !

<https://cftchp.blogspot.com>

Pour échanger et obtenir rapidement des réponses à toutes vos questions d'actualité (Télétravail, Politique Voiture, RCC...)

### LE SITE INTERNET

<https://www.cftchpe.fr>

Pour consulter nos communications Immanquables et tous nos dossiers pratiques !

**Si fichiers protégés, le mot de passe est hpei**

Les fichiers ultra protégés sont accessibles exclusivement aux adhérents et adhérentes CFTC HPE à jour de cotisation

<https://cftchpe.fr/dossiers-pratiques-2>

## DE L'INTERET D'ADHERER !

Lire nos communications pratiques, c'est bien, adhérer c'est encore mieux !

Vos informations, votre soutien et vos adhésions sont indispensables pour maintenir une intensité dans la qualité de l'information et la défense de vos droits depuis plus de 20 ans.

C'est également votre intérêt personnel. Votre adhésion vous donne droit à un crédit d'impôt de 66%, vous bénéficierez de 10 services supplémentaires, rejoignez le plus grand réseau social d'HPE, anticipez davantage et subirez moins.

Besoin d'être convaincu ? **Consultez les témoignages !**

**Je me renseigne sur l'adhésion CFTC HPE !**



Grenoble	Lille	Lyon	Mougins	Nantes	Puteaux	Strasbourg	France Entière
Magali CHEVALIER	Bruce CHAILLOT	Neige-Marie AMOROS	Raouf GADHI	Renaud COUVREUX	Jocelin BENTAYOU	Fabrice MUNIER	Frédéric GOUPIL
Andi DAJLANI		Cécile MONTAGNAT			Frédéric BLOCK		Jean-Paul VOILLER
Thierry DUMONT		Catherine POINSON			Youemin BOURGEOIS		
Fabienne MILLE					Zakaridia DIALLO		
Chantal PAPIN					Sandra DISPAGNE		
Frédéric PASSERON					Ali EL HAYDERI		
Christian SCHUTZ					Marie-Christine GROSS		
Cyrille SCHULZ					Valérie INGOUF		
					Cécile MALBEC		
					Séverine MORELLEC		



**TOUSUNIKES,  
TOUSUNIS!**

[cftchp@hpe.com](mailto:cftchp@hpe.com) <https://cftchpe.fr> [cftchp.blogspot.com](https://cftchp.blogspot.com)

*Pour ne plus recevoir nos communications : c'est immédiat, il suffit de le signaler*

*Conformément à la loi en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et un droit à la portabilité relativement à l'ensemble des données vous concernant. Ces droits s'exercent auprès du délégué à la protection des données via cette adresse mail : [cftchp@hpe.com](mailto:cftchp@hpe.com)*